

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

***Le 15 février 2018***

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 15 février 2018, de 13 h 15 à 13 h 20, en la salle de l'édifice municipal, au 122A Principale Saint-André.

Sont présents : M Gervais Darisse, maire  
M. Benoit St-Jean, conseiller  
Mme Suzanne Bossé, conseillère  
M. Guy Lapointe, conseiller  
M. Alain Parent, conseiller  
Mme Ghislaine Chamberland, conseillère

Absente : Mme Josianne Sirois, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Gervais Darisse.

Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

**L'avis de convocation a été remis en main propre les 12 et 13 février 2018.**

➤ **Contrat pour le réaménagement du Centre des loisirs**

2018.02.00.44.

**RÉSOLUTION**

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions publiques par le système électronique SEAO pour le réaménagement du Centre des loisirs de Saint-André;

ATTENDU que la municipalité a reçu 4 soumissions, qui sont : Ferdinand Laplante inc, Construction Luc Moreau, Marcel Charest et fils inc. et Construction Unic inc.;

ATTENDU que la firme d'architecte Atelier Guy Architectes, M. Vincent Beaudoin, a analysé les soumissions;

ATTENDU que selon M. Beaudoin, toutes les soumissions sont conformes;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal, suite à l'analyse de la firme Atelier Guy Architectes, octroie le contrat de réaménagement du Centre des loisirs au plus bas soumissionnaire conforme qui est Ferdinand Laplante inc. pour un montant de 158 882 \$ (taxes exclues).

Le paiement de ce contrat se fera par le programme de la taxe sur l'essence (TECQ).

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les documents.

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

➤ **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

➤ **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Suzanne Bossé que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_

maire

\_\_\_\_\_

secrétaire

